
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 15 novembre 2021, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Jean-Guy Cournoyer, Sophie Dufresne, Mélanie Gladu, Michel Latour, Ginette Richard et Pierre St-Louis. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-21-055

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-056

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 4 octobre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 4 octobre 2021.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE les recommandations inscrites au procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 4 octobre 2021 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-057

Adoption de la liste des comptes à payer No. 11-0-2021 et ratification de la liste des chèques émis No.11-1-2021

Les listes des comptes à payer No. 11-0-2021 et des chèques émis No. 11-1-2021 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE la liste des comptes à payer **No. 11-0-2021** au montant de **105 662,40 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 11-1-2021** au montant de **563 480,72 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-058

Lecture et adoption du règlement numéro 385 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'exercice financier 2022

Lecture est faite du règlement numéro 385 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2022.

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Sophie Dufresne,

QUE le règlement numéro 385 concernant l'adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy-Saint-Joseph-Saint-Roch pour l'année 2022 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-059

Nomination du maire-suppléant

Il est proposé par M. Pierre St-Louis,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE conformément à l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseiller **Jean-Guy Cournoyer** soit nommé pour remplir la charge de maire-suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE L'ANALYSE BUDGETAIRE

Dépôt de l'analyse budgétaire des revenus & dépenses 2021

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses pour la période se terminant le 20 octobre 2021 et la projection des revenus et dépenses pour l'exercice financier courant.

RÉSOLUTION C-21-060

**Calendrier des séances ordinaires
de l'année 2022**

Considérant les modifications législatives apportées par l'adoption du projet de loi no 82 par le gouvernement;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires doit maintenant être établi par résolution par le Conseil avant le début de chaque année publique et qu'un avis public de son contenu doit être donné;

En conséquence, il est proposé par Mme Sophie Dufresne,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE le Conseil municipal adopte le calendrier 2022 des séances ordinaires qui est formé des dates suivantes :

« 17 janvier, 21 février, 21 mars, 19 avril, 16 mai, 20 juin, 11 juillet, 22 août, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre »

QU'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-061

**Adoption de la procédure de vérification périodique
dans le cadre de la mise en oeuvre du SCRSI 2022-2026**

Considérant l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026 par la MRC de Pierre-De Saurel (résolution 2021-10-296);

Considérant l'obligation de la MRC, prévue à l'article 17 de la Loi sur la sécurité incendie, de déterminer une procédure de vérification périodique;

Considérant que cette procédure se veut un moyen de vérifier l'efficacité des actions mises en oeuvre par les différents services d'incendie ainsi que le degré d'atteinte des objectifs prévus audit schéma;

Considérant la résolution 2021-09-12 du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) approuvant le contenu de ladite procédure et autorisant sa transmission au Conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Pierre St-Louis,

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-21-062

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier